



Une liste commune pour l'avenir des praticiens et de l'hôpital public !

APH (Action Praticien Hôpital) est une intersyndicale qui en regroupe deux : **Avenir Hospitalier** et la **Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)**. Pour ces élections nous nous sommes rapprochés de deux autres syndicats, l'AMUF et le Syncass-CFDT.

Nous sommes donc l'union de **16 syndicats professionnels**, médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, généralistes ou de spécialités qui œuvrent au quotidien pour défendre l'intérêt collectif. En voici la liste :

Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)
 Fédération Nationale des Hôpitaux (FNAP)
 Les Biologistes Médicaux
 Syndicat National des Biologistes Hospitaliers (SNBH)
 Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens de France (SYNGOF)
 Syndicat National de Gérontologie Clinique (SNGC)
 Syndicat National des Pédiatres en Établissement Hospitalier (SNPEH)
 Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHARE)
 Syndicat National des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (SNPADHUE)
 Syndicat National des Pharmaciens Gérants Hospitaliers (SNPGH)
 Syndicats des Martiniquais Hospitaliers (SMH)
 Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics (SPHP)
 Syndicat des Psychiatres Hospitaliers (SPH)
 SAMU - Urgences de France (SUdF)
 Syncass-CFDT
 Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)

Nous siégeons au CSPM depuis sa création en 2019. Pour le **collège 1 des praticiens hospitalo-universitaires titulaires, nous disposons d'un siège**. Nos représentants qui siègent actuellement dans les 3 collèges du CSPM et nos candidats sont largement aguerris à la lecture et l'analyse des textes réglementaires. Ils ont à cœur de défendre l'intérêt collectif et ont une vision globale de l'exercice médical hospitalier. Ils sont tous en exercice et travaillent au quotidien, à vos côtés, dans les hôpitaux publics français.

Les thématiques prioritaires que nous portons pour restaurer l'attractivité de nos métiers sont nombreuses et connues, nous communiquons depuis longtemps sur ces sujets : la perte de **quatre ans**, la **permanence des soins**, le **temps de travail**, la **gouvernance** hospitalière, les **retraites et en particulier sur le dossier des retraites des HU titulaires**, l'**IRCANTEC**, etc...

APH prône aussi depuis toujours un travail partagé intégrant H et HU autour des droits élémentaires de chacun pour valoriser l'engagement de tous, pour le renouveau de l'Hôpital Public, des CH, des CHS et des CHU. **APH aspire à ce que tous les hospitaliers travaillent ensemble dans un respect mutuel dans les missions de soin, d'enseignement, de recherche et pour un management plus humain, plus transversal, plus partagé.**

Nous n'avons pas signé l'accord scélérat du Ségur de la Santé qui a créé 3 échelons supplémentaires en fin de grille salariale et qui seront inatteignables pour beaucoup d'entre-nous. Nous rappelons qu'à APH, nous étions également opposés au fait que le dossier de l'attractivité des carrières HU ne soit pas traité pendant le Ségur simultanément avec les travaux sur les autres statuts. Nous souhaitons que les retraites des HU titulaires soit prioritaires mais pour les signataires, cet élément n'était pas imaginable et encore moins réalisable !

Non signataires du Ségur, nous avons été exclus des négociations sur les HU jusqu'à ce que le Conseil d'Etat nous donne raison et impose notre participation. APH a toujours porté ce dossier des retraites HU qui a enfin pu être ouvert. Dans la construction du rapport Uzan, la présence de PH qui ont défendu les droits des HU a été soulignée par toutes les parties prenantes. APH a fourni le contre-argument sur les erreurs d'analyses des données de la DGOS. Les arbitrages du gouvernement n'ont pas tenu compte de nos demandes communes avec les autres intersyndicales d'aligner les droits des HU sur le SRE et sur la reprise des services auxiliaires.

Le choix de l'Ircantec est certes le moins disant des propositions du rapport Uzan, mais nous continuerons à défendre a minima l'alignement du taux de cotisations IRCANTEC sur celui de la tranche B des PH en intégrant pour les HU la partie des cotisations à la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse pour donner aux HU pour leur temps hospitalier la même modélisation globale que celle des PH et les mêmes droits.

APH demande également que lors des années de thèse et de recherche, les HU titulaires aient une fiche de paye pour bénéficier de trimestres de cotisation pour leurs retraites. Ce n'est certes pas la reprise de la totalité des services auxiliaires mais c'est un début...

APH exige que l'abondement versés au HU comme la RAFP soient prorogés.

Nous ne baissons pas les bras et avons de **nombreuses propositions** sur tous ces sujets dans notre besace. Nous ne lâcherons rien sur la **permanence des soins** et sur sa nécessaire revalorisation à hauteur de la pénibilité qu'elle engendre, comme sur la **définition du temps de travail** dont le flou est préjudiciable à de nombreuses spécialités ainsi qu'au recrutement des nouvelles générations plus attentives, à juste titre, à leurs équilibres de vie.

Nous sommes les seuls à porter ces thématiques depuis plus de vingt ans et à proposer des **solutions innovantes et progressistes**. Notre cap est clair depuis longtemps, nous le suivons et personne ne nous fera naviguer au gré du vent ou des courants.

Pour offrir un avenir à nos métiers et exercices, **Ensemble avec APH** vous invite à voter pour ses candidats !